

GLOBAL HYGIENE

64 Route de Chevigny

21130 AUXONNE

Objet : attestation de contact alimentaire des produits en ouate de cellulose.

Madame, monsieur,

Les produits que nous fabriquons à partir de ouate pure pâte, mélangée ou recyclée sont aptes au contact alimentaire.

Cette attestation est basée sur les résultats d'analyse de papier et déclarations communiquées par nos fournisseurs.

Ces analyses et déclarations suivent les préconisations des règlements, décrets et notes d'informations suivant :

- Règlement Européen 1935/2004
- Règlement Européen 2023/2006
- Décret 766/2007
- Note d'information DGCCRF 2004/64
- BFR XXXVI allemande concernant les papiers et cartons (institut fédéral d'évaluation des risques)

Ces deux derniers textes intègrent les tests spécifiques ainsi que les valeurs limites des produits pouvant entrer dans la composition du papier.

Compte tenu des résultats transmis par nos fournisseurs, nous sommes en mesure de vous délivrer cette attestation de conformité au contact alimentaire de nos produits.

Nos produits, dans le cadre d'un usage normal, peuvent essuyer des surfaces de contact alimentaire et aussi, occasionnellement, être en contact avec des denrées alimentaires pour une courte période.

Christian PORTELLA

Directeur Usine

03/01/2023